

inFO Mail N°41 – 17 juin 2013

Sommaire :

- 1/ **Décret rythmes scolaires** : le dispositif du ministre s'effrite gravement !
- 2/ **Nouvelle réforme des retraites** : FO met en garde le gouvernement...
- 3/ **Revalorisation des salaires** : le ministre se moque des enseignants !
- 4/ **Hommage à Clément Méric**

DECRET SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Le dispositif du ministre s'effrite...

- Les Projets Educatifs Territoriaux (PEdT) financés par le groupe Total !
- Le **Conseil d'Etat rejette le projet de décret** visant à assouplir les taux d'encadrement périscolaire dans le cadre du PEDT en dénonçant la « *rupture d'égalité des usagers devant la réglementation* » !
- **L'Etat se désengage financièrement** : l'aide promise en 2013 ne serait pas versée, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales refuse de se substituer à l'Etat !

[Lire les informations communiquées par le SNUDI-FO national > ICI <](#)

Pour FO, ce n'est que la confirmation de ce que nous disons et écrivons depuis l'automne : cette contre-réforme n'a qu'un objectif, la territorialisation de l'école !

C'est pourquoi, pour FO, aucun syndicat ne doit participer au comité de suivi. La participation de représentants syndicaux, en particulier Sébastien SIHR (secrétaire général du SNUipp SG) au comité de suivi ne conforte-t-elle pas le ministre ?

La première condition pour que le décret soit abrogé, c'est que l'unité se réalise sur cette revendication des enseignants et parents d'élève : **abrogation du décret et de la loi Peillon !**

FO a renouvelé sa proposition d'intervention commune de tous les syndicats qui ont appelé à la grève le 12 février pour isoler le ministre et exiger l'abrogation du décret.

Le SNUDI-FO invite tous les collègues (et en particulier dans les communes immédiatement concernées), à étudier attentivement les textes ministériels et le **dossier d'alerte > lien ICI <** réalisé par le SNUDI-FO sur les graves dangers des PEDT pour l'Ecole laïque et notre statut de fonctionnaire d'Etat.

Le SNUDI-FO invite tous les collègues à faire remonter au syndicat tous les éléments concrets de la mise en place du décret et du PEDT **pour les rentrées 2013 et 2014** (réunions de directeurs, réunions publiques organisées par les mairies, tentative de mise en place de comités de suivi...)

N'hésitez pas à solliciter la venue d'un délégué FO pour discuter, pour faire face à tout problème : tentative d'allonger la pause méridienne, d'annuler vos services d'étude et de cantine, de réquisitionner vos classes pour les activités du Plan Educatif Territorial, de mettre en place des activités payantes dans l'Ecole...

Le SNUDI FO 13 sera reçu en audience auprès du DASEN le 24 juin 2013, il y portera les revendications et problèmes recueillis.

NOUVELLE REFORME DES RETRAITES

FO met en garde le gouvernement...

Vendredi, le « rapport Moreau » sur les retraites a été rendu public.

Ce rapport propose au gouvernement, entre autres pistes de travail :

- l'allongement de la durée de cotisation à 44 ans (41,5 actuellement)
- le calcul de la pension des fonctionnaires sur les 10 meilleures années (au lieu des 6 derniers mois aujourd'hui)
- la désindexation des retraites sur l'inflation
- l'augmentation des cotisations

Alors que le président Hollande va annoncer ses projets lors de la conférence sociale des 20 et 21 juin, **la plupart des organisations syndicales de fonctionnaires ont immédiatement réagi en publiant un communiqué commun**, hormis l'UNSA et la CFDT qui, comme sur le dossier des rythmes scolaires, ont une nouvelle fois fait allégeance à leurs amis politiques. [Lire le communiqué commun > ICI <](#)

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'interview que Jean-Claude MAILLY (secrétaire général de la CGT-FO) a donnée au Figaro cette semaine. [Lire l'interview > ICI <](#)

Nous communiquerons sur cette question, après la conférence sociale.

REVALORISATION DES SALAIRES

Le ministre PEILLON continue à se moquer des enseignants !

En préalable aux discussions engagées sur les mesures catégorielles, le SNUDI FO a refusé de signer le « protocole d'accord » présenté par le ministre Peillon, visant à approuver le contenu des réformes en cours sur les rythmes scolaires.

Une indemnité pour participer « à la mise en place des PEDT » ...

Ce protocole prévoit notamment la « création d'une indemnité au bénéfice des enseignants du 1^{er} degré visant à reconnaître des missions qu'ils accomplissent au titre du suivi et de l'évaluation des élèves ».

Cette indemnité servirait donc de caution à la mise en place des PEDT et permettrait d'adapter le temps de travail des enseignants, en particulier des collègues remplaçants ou à temps partiel, aux nouveaux rythmes scolaires.

...et tout cela pour 7€ mensuels par agent, soit 90€ annuels !

Le ministre confirme sa volonté de ne pas aborder la question de la valeur du point d'indice avant mi-2014, consacrant ainsi le gel des salaires pour la 4^{ème} année consécutive et que le cadre budgétaire ne permettrait pas de dépasser une indemnité de 7 euros mensuels par agent, soit 80 à 90 euros annuels, **loin des 400€ évoqués par les médias !**

A cette aumône que le SE-UNSA et le SGEN-CFDT acceptent en signant le protocole, le SNUDI FO oppose la revendication de **1200 euros minimum !**

Le SNUDI-FO exige l'ouverture de véritables négociations, sans aucun préalable, sur les revendications des personnels :

- **augmentation de 5 %** de la valeur du point d'indice et **attribution de 44 points d'indice** au titre du rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 10 ans ;
- **augmentation immédiate de 2 à 7 % du taux de passage à la hors-classe** et mise en place d'un échancier pour arriver aux 15 % annoncés dans la Fonction publique
- **abrogation effective de la journée de carence** avec remboursement rétroactif des sommes prélevées.

HOMMAGE A CLÉMENT MÉRIC

Clément Méric est mort pour ses idées. De tels faits sont intolérables !

La Confédération présente à sa famille, à ses proches et à son syndicat sa solidarité et ses condoléances. Ne souhaitant pas donner l'impression de récupération, Force Ouvrière considère que c'est en luttant contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'austérité et en défendant la démocratie et la République que l'on pourra efficacement honorer sa mémoire et lutter contre les populismes.

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87

Pour vous défendre, syndiquez-vous !

Rejoignez le FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !

FO le syndicat qui défend vos droits !

[\(Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation\)](#)

66% déductibles des impôts ou

NOUVEAU ! en crédit d'impôts pour les non imposables.